

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 26 juin à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles CAUPIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs Pierre CANAULT, Gilles CAUPIN, Nicolas VIARD et Fabrice VEILLARD, Mesdames Dominique AUBOURG et Patricia PILLOT.

Absente excusée : Madame Bénédicte JASSENY et Monsieur David CARRE donnant pouvoir à Madame Dominique AUBOURG.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice VEILLARD.

Le quorum étant atteint le Maire PROPOSE d'ajouter un objet à l'ordre du jour, ce qu'accepte le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Vote d'une décision modificative sur le budget primitif du service de l'eau 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 17 mai 2019.

2°) Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5214-16 ;

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing et notamment les dispositions incluant la Commune de Treuzy-Levelay, comme l'une de ses communes membres ;

Considérant que la Commune de Treuzy-Levelay souhaite créer un cheminement piétonnier aux normes PMR sur un trottoir le long du CD 92 (rue grande et place Gustave Moufrond) sur une longueur totale de 400 mètres environ et à traiter l'écoulement des eaux pluviales affecté par cet aménagement, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Moret Seine et Loing ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement annexé à la convention de réalisation de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Moret Seine et Loing en vue de participer au financement de « Mise en accessibilité trottoirs rue grande et place Gustave Moufrond » à hauteur de **10 000 €** ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de fonds de concours pour l'opération « Mise en accessibilité trottoirs rue grande et place Gustave Moufrond » et tout acte afférant à cette demande ;

3°) ENTEND le Maire rappeler que la composition du conseil communautaire de la communauté de Communes MORET SEINE & LOING sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de MORET SEINE & LOING pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- Selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la

somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- Etre répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- Chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- Aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
- La part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté en respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le **31 août 2019** par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

- A défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2019, selon la procédure légale [*droit commun*], le Préfet fixera à **49** le nombre de sièges du conseil communautaire de MORET SEINE & LOING, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2019, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de MORET SEINE & LOING, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de MORET SEINE & LOING un accord local, fixant à **50** le nombre de sièges du conseil communautaire, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
MORET-LOING-ET-ORVANNE	12 459	16
CHAMPAGNE SUR SEINE	6 174	7
THOMERY	3 493	4
SAINT MAMMES	3 309	4
MONTIGNY SUR LOING	2 721	3
VERNOU LA CELLE SUR SEINE	2 684	3
VILLEMARECHAL	1 110	2
DORMELLES	807	1
VILLE SAINT JACQUES	793	1
LA GENEVRAYE	777	1
VILLEMER	741	1
VILLECERF	721	1
NANTEAU SUR LUNAIN	700	1
FLAGY	643	1
NONVILLE	612	1
REMAUVILLE	456	1
TREUZY LEVELAY	435	1
PALEY	420	1

Total des sièges répartis : **50**

Il est donc demandé au conseil municipal, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, de bien vouloir fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de MORET SEINE & LOING.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 6 voix pour et 1 abstention (Patricia PILLOT),

- **Décide** de fixer, à compter du prochain renouvellement général de 2020, à **50** le nombre de sièges du conseil communautaire de MORET SEINE & LOING, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
MORET-LOING-ET-ORVANNE	12 459	16
CHAMPAGNE SUR SEINE	6 174	7
THOMERY	3 493	4
SAINT MAMMES	3 309	4
MONTIGNY SUR LOING	2 721	3
VERNOU LA CELLE SUR SEINE	2 684	3
VILLEMARECHAL	1 110	2
DORMELLES	807	1
VILLE SAINT JACQUES	793	1
LA GENEVRAYE	777	1
VILLEMER	741	1
VILLECERF	721	1
NANTEAU SUR LUNAIN	700	1
FLAGY	643	1
NONVILLE	612	1
REMAUVILLE	456	1
TREUZY LEVELAY	435	1
PALEY	420	1

- **Autorise** le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4°) ENTEND le Maire proposer une décision modificative sur le Budget Primitif 2019 du service de l'eau afin d'intégrer l'avance de l'entreprise CISE TP dans l'opération concernant les travaux de renouvellement des canalisations. Après délibération, celle-ci est adoptée, à l'unanimité, avec les montants suivants :

Dépense investissement : Chapitre 041 compte 212 : + 24.165 €
Recette investissement : Chapitre 041 compte 238 : + 24.165 €

5°) QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe le Conseil Municipal :
- De l'avancée de l'étude de gouvernance avec le SIAAEP. Le Maire rappelle que le coût de cette étude est de 279.100 € HT, subventionnés à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Département. Le montant restant à la charge des budgets du SIAAEP et des communes associées est donc de 55.820 €. Une partie de ces coûts est répartissable entre les collectivités au prorata de la consommation d'eau (exemple : réunions de coordination, mise en place d'un SIG) , tandis qu'une autre partie, prépondérante, dépend de l'état de connaissance du patrimoine de chacun des réseaux (exemple : diagnostic Génie Civil d'un réservoir, mise en place de débitmètres). Le Maire indique qu'à son initiative, il est demandé au bureau d'études d'identifier

les coûts spécifiques à chaque commune et au SIAAEP et de présenter à la réunion du 4 juillet le tableau de répartition des coûts.

Le Président du SIAAEP a également demandé aux communes associées de délibérer dès maintenant sur leur adhésion au SIAAEP. Le Maire propose que cette délibération soit reportée après la prise de connaissance du résultat des études d'Altereo et après négociation entre le SIAAEP et chacune des communes associées des modalités d'exercice de la compétence après transfert. L'objectif reste de pouvoir décider de ce transfert pour le 1^{er} janvier 2020.

- Que les travaux d'enfouissements de la ligne électrique HT surplombant le lotissement de la Voie Nouvelle, incluant le remplacement et la relocalisation du transformateur tour Route de Nanteau, impliqueront la fermeture de la circulation de la rue de la Vigne aux Vieux du lundi 08/07/2019 au mercredi 31/07/2019. Les travaux préparatoires à l'aménagement de la voirie Rue Grande débiteront Place Gustave Moufrond le 15 juillet 2019 et dureront environ 2 semaines, la circulation étant maintenue en passages alternés. Madame Dominique AUBOURG et Monsieur Fabrice VEILLARD informent le Conseil Municipal que par moment le car de la ligne 18C ne passe pas prendre les usagers. Madame Patricia PILLOT répond qu'il faut prévenir TRANSDEV quand il y a ce genre de problème.
- Qu'une réunion aura lieu le 11 juillet prochain avec l'entreprise VAUVELLE, le SDESM, la SOMELEC et le cabinet d'études ECMO pour finaliser les détails des travaux de voirie.
- Que la gazette des Vélytreuziens devrait être distribuée avant le 14 juillet 2019.
- Madame Patricia PILLOT rend compte des travaux du Conseil d'Ecole et du comité syndical du SIRP :
 - Arrivée de la nouvelle secrétaire du SIRP, Madame Christine VIALATTE,
 - Election de Monsieur Jean-Luc DEFAUX (représentant de Nonville) comme Vice-Président
 - Répartition des classes dans les écoles :
 - Villemer : PS, MS, GS et CP : 49 élèves
 - Nonville : CE1, CE2 et CM1 : 48 élèves
 - Treuzy-Levelay : CM2 : 26 élèves,Ce qui représente un total de 123 élèves. Une demande de comptage des élèves présents le jour de la rentrée a été présentée à l'Inspection Académique. Si le comptage donne un chiffre au moins égal à 126 élèves, il sera demandé de rouvrir la classe dont la fermeture a été décidée. Madame Dominique AUBOURG dit qu'il faut prévoir les modalités propres à assurer la sécurité d'une école ne contenant qu'une seule classe.
 - Cantine : Elicor le prestataire de services ferme sa cuisine centrale de Montereau pour travaux. La cantine sera donc desservie par celle de Corbeil-Essonnes (91). Des tables, des chaises et des bancs ont été achetés pour permettre un meilleur agencement du local
 - Des calculatrices sont offertes aux enfants partant en sixième.
 - Des parents ont fait la demande d'ouvrir la garderie du SIRP jusqu'à 19 heures. Un sondage va être communiqué dès lundi dans les écoles en demandant une inscription ferme.
 - Réception d'un mail du Président de l'association des parents d'élèves « 365 jours Parents » souhaitant la mise à l'ordre du jour du comité syndical d'un certain nombre de points. Cette demande n'a pas pu être prise en compte, le mail ayant été émis alors que la réunion était déjà en cours. Une réponse lui a été faite.
- Monsieur Pierre CANAULT :
 - Demande au Maire si l'entreprise qui a rénové le mur d'enceinte de l'église va revenir réparer les crêtes de coq cassées. Le Maire indique que la commune réglera ce problème elle-même. Monsieur Pierre CANAULT pense que le mur ne tiendra pas.
 - Demande que soit élaguée la rue de l'abreuvoir avant le début de la moisson pour permettre une libre circulation des engins agricoles et éviter la détérioration des accotements. Le Maire indique que l'exploitant agricole le lui a déjà demandé et que le nécessaire va être fait par le propriétaire dans les jours qui viennent.
 - Demande que soit coupée la haie qui se trouve dans la rue du Moulin car elle déborde sur la route. Le Maire indique que cela sera fait, aux frais du propriétaire, lors de la prochaine intervention de l'entreprise DESPLATS.

- Madame Dominique AUBOURG, informe le Conseil Municipal :
- De la présence, dans le virage place Gustave Moufrond, de gravillons dangereux pour les motards. Le Maire demandera à l'employé communal de procéder au balayage.
- De la soirée du 13 juillet prochain organisée par Les Villages Bougent avec le soutien de la municipalité. L'employé communal et les conseillers municipaux disponibles seront mobilisés pour participer à la mise en place le matériel nécessaire le vendredi matin. Madame AUBOURG indique qu'elle s'occupe de la préparation de la fête mais ne sait pas encore si elle pourra être présente le jour même
- De la nécessité d'apporter une aide à l'agent communal en cette période chargée. Le Maire dit qu'il avait déjà identifié les difficultés actuelles et que rendez-vous est pris avec les adjoints et l'employé communal pour traiter de ce problème.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.